

ACCORD SUR LE PROCESSUS MEDICAMENTEUX

Accord sur le processus médicamenteux lors d'une prise en charge conjointe EHPAD/HAD

Nom du résident/patient :

Motifs et objectifs de l'intervention de l'HAD :

Situation EHPAD

Raison sociale :

Adresse :

Situation HAD

Raison sociale : Service d'HAD

Association d'Hygiène Sociale de la Sarthe

Adresse : 92- 94, rue Molière

Le Mans 72000

L'approvisionnement et la dispensation des médicaments nécessaires à prise en charge de la pathologie intercurrente sont assurés par l'HAD.

<p><u>Médicaments nécessaires aux traitements de la (des) pathologies prise(s) en charge de manière régulière pour ce patient par l'EHPAD et fournies par ce dernier</u></p> <p>-</p> <p>-</p> <p>-</p>	<p><u>Médicaments nécessaires à la prise en charge de la (des) pathologie(s) intercurrente(s) de ce patient et pris en charge par l'HAD</u></p> <p>-</p> <p>-</p> <p>-</p>
<p>Nom : Monsieur le</p> <p>Fonction : médecin coordonnateur de l'EHPAD</p> <p>Signature :</p>	<p>Nom : Monsieur le Docteur Devaud</p> <p>Fonction : médecin coordonnateur de l'HAD</p> <p>Signature :</p>

Fait à Le Mans, le

Pour l'EHPAD

La Direction : M

Pour l'HAD

La Direction :